Réseau des BIBLIOTHÈQUES de Repentigny

Politique d'utilisation – salles de travail

La bibliothèque Robert-Lussier met à la disposition des citoyens.nes de Repentigny 3 salles de travail.

Au rez-de-chaussée :

- La salle 1 : capacité de 2 à 8 personnes
- La salle 2 : capacité de 2 à 6 personnes

Les réservations pour 1 personne dans ces deux salles ne sont pas permises.

Au 1er étage :

- La salle 3 : capacité de 1 à 4 personnes seules **désirant travailler en silence**. Le personnel peut, selon le type de demandes et l'achalandage des autres salles, permettre le travail en groupe.

Les 3 salles offrent tables, chaises et prises pour portables, tablettes et téléphones cellulaires.

Modalités de réservations

- Les réservations sont gratuites ;
- Les réservations peuvent être effectuées jusqu'à 7 jours à l'avance. Un compte Citoyen ainsi que la carte Citoyen (ou Bibliothèque non-résident) sont obligatoires.
 - En ligne : https://mon-compte.repentigny.ca/salles/bibliotheque
 - Par téléphone au 450-470-3001 poste 3421.
- Visioconférence : réservation téléphonique **OBLIGATOIRE** au 450 470 3001 poste 3428
- Un.e usager.ère ne peut réserver ou utiliser une salle au nom d'une autre personne ;
- Une réservation ne peut être cédée ou échangée à un.e autre usager.ère ;
- L'usager.ère ayant réservé une salle doit se présenter au comptoir du prêt pour confirmer sa présence. Il devra présenter sa carte Citoyen/Bibliothèque ou une preuve d'identité avec adresse ;
- Dans le cas où la réservation a été faite par un élève du secondaire, il devra obligatoirement compléter et signer le contrat expliquant les modalités d'utilisation de la salle ;
- L'usager.ère qui a réservé la salle est responsable du respect des règlements, et ce, pour l'ensemble du groupe, le cas échéant ;
- La réservation sera annulée après un retard de 15 minutes ;
- En cas d'omission d'annulation ou d'annulations à répétition sans motif valable, le personnel retirera à l'usager.ère les privilèges reliés à ce service.

Règles d’utilisation des salles

- **Il est interdit d'utiliser nos salles pour des activités commerciales ou pour toutes autres fins rémunératrices ;**

- Être détenteur.trice d’une carte Citoyen ou Bibliothèque valide ou être citoyen.ne de Repentigny ;

- Avoir au moins 13 ans ou être du niveau secondaire. Un enfant de moins de 13 ans peut avoir accès aux salles s’il est accompagné par un adulte ;

- L’utilisation d’une salle de travail pour du tutorat est admissible aux usagers.ères de 13 ans et moins avec l’accord d’un parent. L’enfant qui bénéficie de ce service et/ou le tuteur/la tutrice DOIT être détenteur.trice d’une carte Citoyen / Bibliothèque ;

- Les usagers.ères peuvent réserver une salle pour un maximum de 3 heures par jour et de 9 h par semaine, ceci afin de permettre à plusieurs personnes de bénéficier des salles de travail ;

- Il est possible de prolonger l’utilisation de la salle. Advenant qu’un autre usager.ère désire utiliser la salle suite à cette prolongation, le.les usager.s devront quitter obligatoirement ;

- Un usager doit quitter la salle si elle est réservée ;

- Au moins un membre du groupe doit toujours être présent dans la salle. Si, pendant leur plage de réservation, tous les membres d’un groupe quittent la salle, le personnel de la bibliothèque peut alors céder la salle à un autre groupe ;

- Le.s usager.s doivent respecter en tout temps le Code de conduite des usagers du Réseau des bibliothèques de Repentigny ;

- La consommation d’aliments froids et de boissons dans un contenant avec couvercle est permise ;

- Les activités de nature commerciale, religieuse ou politique sont interdites ;

- Les activités impliquant de la captation vidéo ne sont pas permises ;

- Les usagers.ères doivent assurer la propreté des salles utilisées et les maintenir en bon état en tout temps ;

- Les usagers.ères doivent maintenir un climat calme à l’intérieur des salles ;

- La bibliothèque n’est pas responsable des effets personnels laissés sans surveillance ;

- La bibliothèque se réserve le droit d’annuler une réservation et de retirer les privilèges reliés à ce service, en cas de non-respect de la présente politique.